



Le 20 octobre 2025

**PAR COURRIEL**

**Accès à l'information**  
Complexe Desjardins  
Tour Est, 12<sup>e</sup> étage  
C. P. 10000, succ. pl. Desjardins  
Montréal (Québec) H5B1H7  
[Responsable.Acces@hydroquebec.com](mailto:Responsable.Acces@hydroquebec.com)

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0439**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 19 septembre 2025 et indiquant :

- « 1-Quelle était la rémunération annuelle globale de l'ex-vice-président Graham Fox, lors de son embauche par Hydro-Québec en 2024?*
  - 2-Quelle était la rémunération annuelle globale de l'ex-vice-président Graham Fox, lors de son départ d'Hydro-Québec à l'automne 2025?*
  - 3-Est-ce que l'ex-vice-président Graham Fox a reçu une prime de séparation à son départ d'Hydro-Québec à l'automne 2025?*
  - 4-Le cas échéant, à combien s'est élevé cette prime de séparation? »*
- (Transcription intégrale)

Le 11 septembre dernier, monsieur Graham Fox a quitté son poste de vice-président - Affaires publiques, relations externes et communications d'un commun accord avec la présidente-directrice générale pour relever d'autres défis professionnels. Sa rémunération globale versée a été de 320 k\$ en 2024 et de 404 k\$ en 2025. Nous ne pouvons vous fournir plus de détails à cet effet et quant au reste de votre demande, il s'agit d'informations de nature commerciale que nous traitons de manière confidentielle. Nous invoquons à cet égard les articles 21 et 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Stéphanie Assouline  
Vice-présidente – Affaires juridiques, réglementaires  
et cheffe de la gouvernance (par intérim)

p. j.